



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Remboursement des soins via infiltration

Question écrite n° 18536

### Texte de la question

M. Raphaël Gauvain attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le remboursement des soins *via* infiltration pour lutter contre la douleur. En effet, il semble que ce type de traitement ne serait pas remboursé malgré un prix important et son efficacité sur les pathologies de type arthrose cervico-brachiale avec un tassement et un inversement des cervicales. Aussi, il souhaiterait la sensibiliser sur ce sujet et éventuellement savoir si des mesures de solutions alternatives pourraient être envisagées pour permettre une prise en charge de ce traitement pour les personnes les plus fragiles financièrement et ainsi favoriser un accès de tous aux soins médicaux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Raphaël Gauvain](#)

**Circonscription :** Saône-et-Loire (5<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18536

**Rubrique :** Assurance maladie maternité

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [9 avril 2019](#), page 3180

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)